

INFORMATIONS GENERALES

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Inspection de l'Education nationale
21, rue Jean Jaurès
17300 ROCHEFORT

Cette première note de service, a pour objet de vous donner ou de vous rappeler quelques informations utiles à la rentrée des classes et au bon fonctionnement de notre circonscription. Elle reprend partiellement la note 2015-2016.

Par la suite, chaque note de service, correspondant à un sujet, une circulaire ou une thématique demandant un éclairage particulier, devra être classée et laissée à la disposition de tous en salle des maîtres. Je remercie par avance les directrices et directeurs d'école de veiller à ce que chaque note de service soit lue et paraphée par tous les enseignants en service ou rattachés à l'école [1].

Les notes de service seront consultables sur le site de la circonscription.

[1] Chaque enseignant doit pouvoir bénéficier de l'ensemble des documents qui arrive à l'école. La procédure la plus simple est l'émargement. Il conviendra de n'oublier ni les membres des RASED administrativement rattachés à l'école, ni les maîtres chargés des remplacements ou ceux qui seraient temporairement absents.

Inspection de l'Education nationale – Circonscription de Rochefort

Téléphone : 05.46.99.41.88

Courriel : ien.rto.ia17@ac-poitiers.fr

Site de circonscription : <http://asper-rochefort.fr/accueil.html>

ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

Communication avec l'équipe de circonscription

Il est possible de joindre l'équipe de circonscription aux heures et jours d'ouverture.

Pour une question d'ordre pédagogique ou règlementaire, veuillez privilégier la ligne directe des Conseillers pédagogiques de circonscription, la ligne du secrétariat étant dévolue aux questions relevant de l'administration et du service des personnels. Vous l'utiliserez aussi dans le cas où les CPC ne seraient pas en mesure de répondre à votre appel. Le portable professionnel de l'IEN est à usage exclusif des directeurs (sauf urgence).

L'Inspecteur de l'Education nationale : M. Gilles TEYSSÉDRE
reçoit sur rendez-vous (pris auprès du secrétariat)

Secrétariat de l'Inspection : Mme DUMONT Anne, Mme BOUZID Shérifa

Horaires d'ouverture du secrétariat :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h -12h30 et 14H00 - 17h15

mercredi : 8h30 - 12h

Conseillers Pédagogiques :

M. Christian FIOR, conseiller pédagogique généraliste

Mme Lucile VANDEBROUCK conseillère pédagogique généraliste

M. Laurent LUCAS, conseiller pédagogique EPS

Mme Eléna MAHÉ, conseillère pédagogique en arts plastiques

Mme Anne ROUAUD, conseillère pédagogique en éducation musicale

Mme Sylvie FAVRE, conseillère pédagogique Langues vivantes

Conseillère TICE :

Mme Séverine LEBRETON-GOSSELIN tice.rto.ia17@ac-poitiers.fr

RASED

Noms des psychologues scolaires, et antennes du réseau

Antenne Rochefort RRS :

Mme THOUVENOT Martine, élémentaire Herriot 05.46.99.41.62

rased.rrs.rochefort@ac-poitiers.fr

Antenne Rochefort Guérineau :

Mme PETITJEAN Corinne, élémentaire Guérineau 05.46.87.04.89

rased.guerineau@ac-poitiers.fr

Antenne Rochefort A. France :

Mme BELLY Odile, élémentaire A.France 05.46.99.26.72

rased.afrance@ac-poitiers.fr

Antenne Tonnay Charente :

Mme BERNAUD-MAITRE Odile, élémentaire Plaisance 05.46.83.76.72

rased.tonnay-charente@ac-poitiers.fr

Antenne Aigrefeuille :

Mme MOTTU Sophie, élémentaire Aigrefeuille 05.46.35.63.07

rased.aigrefeuille@ac-poitiers.fr

Référent de circonscription pour enfants du voyage et primo-arrivants.

M. Pierre LACHAT edv.ea.rochefort@ac-poitiers.fr

Ecole de rattachement : Ecole Herriot de Rochefort

M.D.P.H. : enseignants référents

Rochefort Nord – Collège Grimaux - Rochefort 05.46.99.99.59

Madame TILLEAU Carole : referent.rochefort-rochefortais.ia17@ac-poitiers.fr

Rochefort Sud – Collège J. Curie - Tonnay Charente 05.46.88.72.07

Madame GAIR Catherine : referent.rochefort-rochefortais-sud17@ac-poitiers.fr

ASSOCIATION DE CIRCONSCRIPTION

Bibliothèque de circonscription

L'association de circonscription « ASPER » fonctionne grâce aux bénévoles que nous tenons à remercier cette année encore ; la vie associative permet de soutenir des projets en direction des écoles et d'accéder au fond documentaire (séries de livres, malles...).

L'association fonctionne grâce aux subventions de quelques mairies et aux cotisations des écoles. Aussi, est-il important de s'acquitter de la cotisation.

Un courriel sera adressé, très prochainement, à chaque municipalité de la circonscription pour présenter l'association et solliciter une subvention. Les directeurs en recevront une copie et pourront appuyer cette demande afin de lui donner toute sa légitimité.

Le site de la circonscription référence les ouvrages et séries disponibles.

Une permanence est assurée aux horaires du secrétariat de circonscription et le mercredi de 14h à 16h. Au delà de 16h30, il convient de téléphoner au secrétariat pour l'ouverture de la porte.

L'emprunt est assujéti à l'adhésion individuelle ou de l'école.

TEXTES RECENTS SUR L'ECOLE

Les programmes :

Faisant suite nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture ([décret n° 2015-372 du 31 mars 2015](#)), de nouveaux cycles et de nouveaux programmes d'enseignement ont été élaborés qui entrent en application à la rentrée 2016 (BO spécial n°11 du 26/11/2015). La rentrée 2015 ayant vu la mise en œuvre du programme de l'école maternelle, de l'enseignement moral et civique et des parcours éducatifs (Cf. NdS n°1 2015-2016).

Un détour par le cycle des apprentissages fondamentaux permet de saisir la philosophie des programmes.

« Apprendre à l'école, c'est (...) acquérir des langages spécifiques, acquisitions pour lesquelles le simple fait de grandir ne suffit pas. Le cycle 2 couvre désormais la période du CP au CE2, offrant ainsi la durée et la cohérence nécessaires pour des apprentissages progressifs et exigeants. Au cycle 2, tous les enseignements interrogent le monde. La maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est la priorité. »

C'est bien un cycle qui laisse le temps d'apprendre, dans lequel la langue française est centrale, qui articule le concret (manipulation, expérimentation) et l'abstrait (schématisation, symbolisation). Mais c'est aussi un cycle qui tient compte de l'important décalage de maîtrise entre l'oral et l'écrit, et de la nécessité pour l'élève de s'appuyer sur les représentations et l'intuition pour apprendre.

(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94753)

PEDAGOGIE

Projet d'école

Le projet d'école doit rassembler et organiser l'ensemble des dispositifs pédagogiques, de façon formalisée, tout en considérant les aspects de communication auprès des partenaires et des parents d'élèves.

Cet outil représente un enjeu fédérateur et garantit l'adaptation du cadre national au contexte particulier des écoles.

Il est demandé aux écoles de poursuivre leur actuel projet d'école, tout en conduisant une réflexion sur un avenant relatif au cycle de consolidation.

APC

Les activités pédagogiques complémentaires constituent un dispositif d'école et non de classe et la durée annuelle de 36 heures correspond à celle des enseignants.

Un document est joint à cette note pour formaliser l'organisation des APC décidée en conseil des maîtres. Ce document doit être adressé pour validation à l'inspecteur de la circonscription avant le 26 septembre, puis communiqué aux collectivités territoriales compétentes (commune, CDC ou CDA).

Réseaux ECLORE (Ecoles, Collèges, Lycées pour l'Orientation et la Réussite des Elèves) :

Le réseau représente l'unité opérationnelle pour mettre en œuvre le projet académique. Il doit favoriser la fluidité des parcours des élèves de la maternelle au supérieur.

La circonscription de Rochefort fait partie de deux réseaux, celui rattaché au lycée M. Ponty pour le secteur de Rochefort et sa périphérie (en incluant le canton de St Agnant et de Surgères) et celui rattaché au Lycée Valin de La Rochelle pour le secteur d'Aigrefeuille.

Pour rappel, les actions menées dans le cadre des liaisons inter-degrés ou inter-cycles gagnent à être présentées sous forme de fiches-actions qui ouvrent droit à l'attribution de moyens pour mener à bien les projets engagés.

Rentrée échelonnée en maternelle

Une telle modalité doit être inscrite dans le projet d'école, et ne doit pas dépasser les 10 premiers jours de l'année scolaire (circulaire IA du 12 juin 2006).

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Utilisation des TICE dans les relations enseignants-écoles-IEN-DASEN

Il est indispensable que chaque enseignant utilise sa messagerie professionnelle. Ce mode de communication étant désormais dominant, il convient de consulter régulièrement sa « boîte » professionnelle sur l'intranet académique.

Pour des raisons de sécurité des données, il ne sera envoyé aucun courriel professionnel sur une boîte de messagerie personnelle.

Enquête de rentrée

Outre les enquêtes statistiques de la DSDEN (langues vivantes, par exemple) à retourner les premiers jours de rentrée, je vous demande de bien vouloir m'adresser le plus rapidement possible les fiches utiles à la gestion de la circonscription par le secrétariat (école, postes fractionnés, gestion des conseils) qui devront être remplies numériquement et retournées par courriel.

Les journées de pré-rentrée

Deux jours de pré-rentrée, dont un placé la veille de la reprise des élèves sont prévus. La seconde journée pouvant être utilisée durant l'année à la convenance des équipes. Il appartient à chaque école de déterminer les heures de concertation correspondant à ces deux demi-journées de pré-rentrée et de communiquer à l'inspecteur l'organisation de ces dates. Cette année, il a été possible aux écoles d'organiser 3 demi-journées avant la rentrée, une 4e correspondant à une des 2 demi-journées dites « de solidarité ». Celles qui ont souscrit à cette proposition se sont manifestées préalablement.

Dans tous les cas, il est demandé aux équipes de réserver la seconde journée de solidarité qui sera engagée ultérieurement sur une action ciblée.

RAPPEL : gestion du temps de service des enseignants

Référence : Le cadre général est défini par la circulaire 2008-105 du 06 août 2008, application du décret du 30 juillet 2008. La circulaire n° 2013-019 du 4-02-2013.

Cadre général : 24 heures hebdomadaires devant élèves + 108 heures annuelles

Les 108 heures se répartissent en :

60 heures dont :

- **36 heures** d'activités pédagogiques complémentaires devant élèves.
- **24 heures** forfaitaires de travail consacré à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des APC et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école. Un temps de 6 à 9 heures doit être réservé à la liaison pour le nouveau cycle 3.

24 heures :

- travaux en équipes pédagogiques : conseils de maîtres et de maîtres de cycle
- relations avec les parents

18 heures :

consacrées aux animations pédagogiques et à des actions de formation continue.

6 heures :

de conseils d'école.

Un tableau prévisionnel des heures et des dates des différents conseils et réunions organisés dans l'école est adressé par le directeur de l'école à l'IEN de circonscription.

Le relevé de conclusions de chaque conseil et réunion est consigné dans un registre. Les invitations, ainsi qu'une copie du relevé de conclusion des conseils d'école doit être adressée, toujours en référence à cette même circulaire, à l'IEN et au maire de la commune dans les délais impartis.

Sorties scolaires (*en cas de doute, joindre M. LUCAS à l'Inspection*)

Le [Bulletin officiel n° 2 du 13 janvier 2005](#) précise les conditions pédagogiques sur les séjours avec nuitées (séjours scolaires courts et les classes de découvertes).

Pour les sorties scolaires avec nuitées, il est important de respecter les délais :

- 8 semaines en trois exemplaires hors département ;
- 5 semaines en deux exemplaires dans le département.

Les sorties de courte durée sans nuitées, sont autorisées par le directeur (veiller à respecter le délai de 3 jours, sauf pour les sorties de proximité).

Intervenants extérieurs :

La circulaire du 30 mars 2015 en est la référence.

Si moins de 3 séances d'une heure : autorisation du directeur (sauf EPS) ;

Si plus de 3 séances, plus de 3 heures, ou EPS : autorisation du DASEN via l'application Intranet renseignée par le directeur ;

Pas d'intervenant pour les cycles 1 et 2 (sauf piscine et dumiste) ;

Les intervenants doivent être agréés.

DUER : (document unique d'évaluation des risques)

Ils sont désormais mis en œuvre et doivent faire l'objet d'éventuelles actualisations ; toutes vos questions peuvent être adressées à M.Laurent LUCAS.

Gilles TEYSSÉDRE

*Inspecteur de l'Éducation nationale
Circonscription de Rochefort*

NOTA : les NdS à venir porteront sur

NdS2 : ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

NdS3 : INSPECTIONS

NdS4 : DIFFICULTE SCOLAIRE, RASED

NdS5 : ASSURANCES, SORTIES SCOLAIRES, INTERVENANTS